

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 Octobre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le lundi 31 octobre 2016, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Étaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes PACHERE Christine, DAVID Isabelle, MM. GRAND Christian, MACHADO Antoine, PEREZ Patrick.

Était absente excusée : MME DEMIGUEL Véronique

Était absent : M.CORDIER André

MME DAVID Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Délibération Primes de fin d'année du personnel communal

La Municipalité a pris pour habitude d'octroyer au personnel communal une prime de fin d'année équivalente à la moitié du montant du salaire mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le versement d'une prime de fin d'année au personnel communal en exercice équivalente à la moitié du montant du salaire mensuel.

2) Indemnités de Conseil de Mme la Trésorière

Mme la Trésorière de Montréjeau, Comptable du trésor, est Receveur des communes et à ce titre peut prétendre à une indemnité de conseil fixée pour l'année 2016 à un montant net de 124,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité à Mme la Trésorière.

3) Délibération sur la modification des statuts du SDEHG

Le Conseil Syndical du SDEHG du 26 Novembre 2015 ayant décidé

- de transformer le syndicat en syndicat mixte à la carte,
- de faire de la compétence « éclairage public » une compétence optionnelle,
- d'étendre l'objet du syndicat aux compétences optionnelles « réseaux de chaleur ou de froid », « infrastructures de recharge de véhicule électrique » et « installations de production d'électricité »
- et donc de modifier en conséquence ses statuts,

il est demandé aujourd'hui à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette modification des statuts du SDEHG.

Après délibération, la modification des statuts du SDEHG est acceptée à l'unanimité.

4) Délibération recrutement Agent Recensement 2017

Les opérations du recensement 2017 se dérouleront sur la Commune du 19 janvier au 18 février 2017. Il est maintenant urgent de nommer un agent recenseur qui sera chargé de récolter et de centraliser les données de notre Commune. Cet agent sera rémunéré pour cette mission.

A ce jour, une seule candidate s'étant fait connaître, Mme Anne RIGAUD, M. le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette candidature. Candidature acceptée à l'unanimité.

5) Eglise - Délibération Modificative suite aux travaux de mise aux normes de l'installation campanaire

Suite au retour du Retable à l'Eglise le 17 août, Mme de Chalup, Conservatrice Départementale des Antiquités et Objets d'Art, nous a proposé d'étudier les possibilités de restauration de plusieurs objets mobiliers présents dans l'Eglise. Ces objets de qualité variable sont tous hélas en très mauvais état de conservation.

Quatre grandes toiles du XIXème siècle, un Christ en croix et une petite statuette de St Julien du XVIIème siècle seraient concernés. Mais parmi ces objets, seul le Christ, déjà classé, pourrait bénéficier d'aides publiques. Mme de Chalup a donc proposé de faire étudier le classement éventuel des autres œuvres.

Le coût prévisible de leur restauration restera néanmoins très lourd pour notre petite commune.

En attendant, ces œuvres sont en cours d'étude par les Services Départementaux.

Pour ce qui concerne le bâtiment de l'Eglise, un premier devis concernant la seule toiture du clocher est arrivé. Il s'élève déjà à 50 000 € et ne prend donc pas en compte la réfection du toit de la nef. Là aussi, le coût total du projet risque de se révéler très important pour notre commune.

Après le changement du moteur du carillon tombé en panne cet été (pour un coût de 1 318,08 € TTC), la mise aux normes de l'armoire de sécurité du clocher d'un montant de 3 931,92 € TTC va être prochainement réalisée.

En prévision de ces travaux, M. le Maire propose au Conseil de délibérer sur une modification budgétaire qui permettrait d'affecter à la Section INVESTISSEMENTS sur une ligne « Travaux Eglise » la somme de 7 000 €.

Cette ligne permettrait de financer cette mise aux normes et la réfection urgente des solins entre la toiture de la nef et le clocher.

Après en avoir délibéré, proposition adoptée.

6) Nouveau Projet de prolongation de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la commune

Suite à notre dernière demande du 22 Août, les services techniques du SDEHG ont procédé à une nouvelle étude du projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la Commune. Ce nouvel Avant-Projet Sommaire prend en compte maintenant l'ensemble des rues du centre du village du « Château » à la Maison Noguera.

Il correspond globalement à l'étude de la construction de 800 ml de réseau souterrain et à la reprise totale de 31 points lumineux. Il parvient à un premier chiffrage de travaux pour les réseaux électriques d'un montant total de 275 000 € dont seulement 42 673 € resteraient à la charge de la Commune financés par un prêt sur 12 ans auprès du SDEHG (soit une annuité de l'ordre de 3 600 € en partie compensée par la baisse importante prévisible de nos factures d'éclairage public).

A cette somme se rajouteraient 68 750 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications qui seront subventionnables à 20% par le Conseil Départemental.

Ce projet, malgré son coût global conséquent, constitue l'opportunité pour la Commune de réaliser la rénovation complète des rues de notre village intégrant si possible réfection du réseau d'eau potable, reprise des évacuations d'eaux pluviales et rénovation du réseau d'éclairage public communal.

Il peut de plus à ce jour bénéficier de taux de subventionnement exceptionnels (90 % pour les communes de moins de 500 habitants, pour la réalisation d'opérations d'effacement de réseaux électriques, 80 % du montant HT des travaux pour le développement et la rénovation de l'éclairage).

Le Conseil a délibéré favorablement en faveur du projet présenté par le SDEHG par 6 voix pour et 2 abstentions.

7) Grange LABARRE - Délibération Modificative pour achat de terrain

Suite à l'effondrement du toit de sa grange à l'état d'abandon située Rue des Marrascasses, la famille LABARRE, propriétaire des lieux, a été contactée par la Municipalité afin de réaliser rapidement les travaux de démolition.

Devant les difficultés rencontrées par les riverains de la rue des Marrascasses pour garer leurs véhicules ou pour réaliser la mise aux normes de leurs installations d'assainissement, et afin que cette parcelle ne devienne un nouveau tas de ronces au cœur du village, la Municipalité avait émis le souhait de procéder au rachat de ce terrain après destruction de la grange et fait une offre de 1 200 € (soit 10 € le m²) aux héritiers LABARRE.

Après contact, ces derniers ont fait une proposition à 2 000 €.

Après discussion, le Conseil a décidé de formuler une nouvelle offre à 1 600 € pour l'achat de ce terrain, à condition que le bâtiment ait été préalablement démoli.

En prévision d'un éventuel achat, une Décision Modificative inscrira cette somme à la ligne achat de terrains.

8) Adhésion de la Commune au SMEA 31

Un prochain Arrêté Préfectoral devrait mettre fin à l'exercice des compétences du Syndicat des Eaux MALVEZIE-GENOS au 31 Décembre 2016. En conséquence de cet Arrêté, les Communes de MALVEZIE et GENOS se verront restituer les compétences de l'Eau Potable qu'elles avaient transférées à ce dit Syndicat qui, lui-même, avait adhéré au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne (SMEA 31) au 1^{er} Janvier 2010.

Il est donc proposé à la Commune d'adhérer en son nom propre au SMEA 31 à compter du 31 Décembre 2016 pour toutes les compétences de l'Eau Potable (A1-Production d'eau potable, A2-Transport et stockage d'eau potable, A3-Distribution d'eau potable).

Une délibération sera présentée au vote lors d'un prochain Conseil.

Il restera ensuite aux Communes de MALVEZIE et GENOS à statuer sur la répartition des biens du Syndicat des Eaux entre elles.

9) Assainissement

Suite aux différents contacts pris et études entreprises depuis deux ans, trois solutions à ce délicat problème s'offrent à ce jour à la Municipalité :

- 1) **Le statu quo** qui consisterait à attendre que les habitants souvent confrontés à un sol rocheux ou au manque de terrain parviennent seuls à réaliser les travaux de mise aux normes jusqu'ici impossibles à réaliser.
- 2) **La mise en place d'un système d'assainissement collectif** type filtre planté présentant plusieurs problèmes.
 - Son coût conséquent lié à la mise en place d'un réseau séparatif (600 000 €) qui s'il est finançable engage la Commune pour des décennies.
 - Les délais de mise en œuvre de cet équipement (2020-2021) qui seraient tels que ce n'est même pas l'actuelle municipalité qui lancerait les travaux, d'autant plus que la compétence deviendra intercommunautaire au 1^{er} janvier 2020.
 - L'instauration d'une lourde taxe d'assainissement obligatoire qui suivrait et dont personne, comme le prix de l'eau potable aujourd'hui, ne saurait prédire l'évolution du montant puisque la compétence ne sera plus communale.
- 3) **L'étude de solutions individuelles** avec recherche d'aides publiques.

Après la réunion du 22 juillet en présence de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental, une nouvelle réunion s'est tenue le 28 septembre au siège du SMEA 31 à Saint-Gaudens, en présence de Mme SARRADET, Présidente de la Commission Territoriale du Saint Gaudinois CT 14, M. Yves PLANAS, Vice-président de la CT 14, MM. HAMON et DREHER du SMEA 31, M. le Maire et Mme DAVID, Conseillère Municipale de MALVEZIE.

Cette dernière réunion avait pour but d'éclairer la Municipalité sur la volonté du SMEA 31 de lancer un Programme de Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif sur notre commune.

Cette opération lourde, car nécessitant la reprise exhaustive du diagnostic de notre Commune (diagnostic payant, 90 € par foyer), ouvre droit aux aides de l'Agence de l'Eau (4 200 € par équipement aidé) mais est soumise à de telles règles d'éligibilité que peu de dossiers bénéficieront au final de financements.

Consciente des limites d'un tel Programme, financières (4 200 € d'aide sur des dossiers qui seront complexes et donc plus coûteux que des équipements classiques) et règlementaires (nombre très restreint de dossiers éligibles), la Municipalité a contacté le SMEA afin d'avoir plus de précisions sur les critères d'obtention des aides.

Dès qu'il aura eu ces éclaircissements, le Conseil jugera de l'opportunité de demander officiellement le lancement d'un Programme de Réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif sur notre commune.

10) Réserves d'eau des hameaux

La Municipalité souhaite étudier la mise en place de réserves d'eaux pluviales sur les différentes maisons des hameaux.

L'installation de ces réserves d'eaux pluviales (vouées aux seuls usages de lavage, arrosage et WC) pourrait aider les résidents à mieux affronter les périodes sèches, en leur permettant d'économiser (pour environ 50 %) leurs maigres ressources en eau potable.

Ce type d'équipements est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau au titre des économies sur la ressource d'eau potable.

Au terme de la réunion du 28 septembre avec le SMEA, il a été proposé de procéder officiellement à une demande d'intervention du SMEA 31, au titre de sa compétence eau potable.

Un courrier sera donc envoyé à M. VINCINI, Président du SMEA 31, pour lui demander l'aide du SMEA au niveau de l'étude de faisabilité préalable nécessaire à la mise en place de telles réserves.

11) Travaux Ecole

Les travaux sur l'appartement se poursuivent.

Courant septembre, ce sont le déplacement de la ligne d'alimentation du bâtiment et le traitement des charpentes qui ont été effectués.

Le carreleur interviendra courant novembre.

Le changement des portes de service Nord du bâtiment devrait être réalisé courant décembre.

L'entreprise de peinture de M. Joël MARC devrait intervenir à partir de fin décembre.

La cuisine et le poêle seront posés en janvier.

Pour le moment, l'entreprise chargée de la réfection et de la pose des volets n'a pas encore été choisie.

L'appartement devrait être normalement terminé fin janvier-début février. Son loyer a été fixé à 550 € par mois sans les charges.

Un devis relatif à l'isolation et l'aménagement des combles est présenté au Conseil. Cet aménagement permettrait aux futurs résidents d'utiliser les combles pour le stockage et le rangement tout en bénéficiant d'une isolation en ouate de cellulose très efficace. Le devis d'un montant de 1 720,86 € HT est accepté.

Les travaux seront réalisés par les conseillers et l'employé municipal.

L'employé municipal effectuera la reprise de l'isolation sur l'appartement de M. Fontaine.

M. le Maire soulève le problème de la non-conformité de l'assainissement individuel de l'Ecole.

Après discussion, il est décidé que la reprise de l'assainissement fera l'objet d'une demande d'aide au titre de la DETR 2017.

12) Fêtes de Noël

Comme chaque année, des cadeaux seront offerts par la Municipalité aux électeurs de notre commune de plus de 70 ans et aux enfants de moins de 10 ans.

En liaison avec le Comité des Fêtes, un spectacle, un goûter et un apéritif seront offerts à tous en fin d'année. La date devrait être prochainement fixée.

13) Questions diverses

• EMPLOYE MUNICIPAL

Le contrat aidé CUI-CAE de M. AUTIER (renouvelé pour 6 mois) parvenant à son terme le 14 décembre 2016, et M. Autier désirant rester à notre service, M. le Maire propose au Conseil la prolongation de son contrat pour 6 mois supplémentaires.

- **VERGER COMMUNAL**

Plusieurs parcelles susceptibles d'accueillir ce projet sont présentées au Conseil. Des contacts seront pris avec les propriétaires.

- **PROJET GARAGE COMMUNAL**

Le préau de l'école actuellement occupé par le matériel de la Commune devra à terme être restitué aux locataires du nouvel appartement. La Commune sera donc rapidement dans l'obligation de réfléchir au déplacement de son matériel et à son regroupement sur un site unique. Ce projet de construction et d'achat peut être aidé à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental ou par l'Etat dans le cadre de la DETR. Des conseillers vont commencer à étudier le projet.

- **ANIMATIONS**

Deux animations ont marqué cette fin d'été et cet automne.

Le repas partagé dans le parc de la Salle des Fêtes avec plus de 90 habitants présents a été un succès et a permis de terminer la saison estivale dans la bonne humeur. Une initiative à renouveler l'année prochaine.

Enfin les 22 et 23 octobre, la Journée de la Laine, organisée par le Foyer Rural des Frontignes a attiré dans notre village de nombreux visiteurs.

- **MAISON BON Gaudens dit Célestin à VIGNAUT**

M. le Maire aborde le problème soulevé par l'état de la maison de M. BON Gaudens dit Célestin en bordure de la route de Vignaut. Cette maison en état d'abandon, dont le dernier propriétaire est décédé en 1957, est prête à s'écrouler sur la voie publique. Elle constitue un danger manifeste pour ses riverains comme pour les usagers de la Route de Vignaut. Une demande de renseignements a été formulée auprès du Service de Publicité Foncière afin d'identifier d'éventuels propriétaires.

- **LOGO Village**

M. Jean-Luc FAUVEL a commencé des recherches en vue de la réalisation d'un logo pour le village.

Plusieurs premiers projets sont présentés au Conseil. Une prochaine rencontre avec M. FAUVEL permettra de mieux cerner les attentes de chacun. En attendant, merci encore pour cette initiative.

- **ACHAT GPS**

Suite aux erreurs constatées sur les derniers chantiers forestiers menés sur la Commune et afin de limiter les sources de contentieux, la Municipalité a procédé à l'achat d'un système de repérage GPS performant qu'elle mettra à la disposition des administrés propriétaires de bois. Grâce à cet appareil, les parcelles difficiles à repérer exactement dans certains quartiers, seront mieux localisables.

- **SIVU de l'ECOLE de SAUVETERRE-DE-COMMINGES**

Suite au problème soulevé par l'augmentation subite des tarifs des repas de cantine scolaire imposée par le CHAL de Labroquère, le SIVU, qui pour le moment a été obligé de répercuter intégralement cette hausse auprès des familles, envisage de changer de prestataire de service. De par le montant du marché, le SIVU sera néanmoins contraint de lancer un marché officiel, opération juridiquement lourde et qui demandera plusieurs mois.

- **INSTRUCTION des PERMIS DE CONSTRUIRE et AUTORISATIONS d'URBANISME**

Un courrier de la DDT vient d'annoncer le déplacement dès 2017 de l'instruction des autorisations d'urbanisme de Saint-Gaudens à Toulouse. Cette décision subite va encore pénaliser nos communes rurales en les éloignant un peu plus du centre d'instruction. Un autre projet risque bientôt malheureusement de priver les communes des opérations de demandes et de retraits des Cartes Nationales d'Identité.

- **ADRESSE MESSAGERIE MAIRIE**

La Mairie a changé d'adresse de messagerie. La nouvelle adresse est : mairie.malvezie@ozone.net

La séance est levée à 1h45.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux